GROUPE AMEN BANK

مجمع بنك الأمان

AMEN BANK, certifiée au standard financier MSI 20000®

La banque digitale d'AMEN BANK certifiée au standard de la sécurité ISO/IEC 27 001

Adresse du siège: Av. Mohamed V - 1002 Tunis - Tunisie • Tél.: (+216) 71 148 000 • Fax: (216) 71 833 517 • www.amenbank.com.tn • Centre de Relations clients: (+216) 71 148 888 • N° Vert 80 106 000

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2020
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	425 611	788 620
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	234 526	244 809
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 003 243	5 728 896
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	148 969	300 512
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5-1)	1 652 821	1 357 595
	Titres mis en équivalence	(1-5-2)	189 984	176 419
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	209 927	190 413
AC7	Autres actifs	(1-7)	203 846	224 065
Total actifs			**9 068 927**	**9 011 329**
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	764 816	1 066 677
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	259 045	233 071
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 691 458	5 547 360
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	966 072	874 676
PA5	Autres passifs	(2-5)	213 728	203 870
Total passifs			**7 895 119**	**7 925 654**
Intérêts minoritaires		**(3)**	**4 297**	**4 011**
CP1	Capital		132 405	132 405
CP2	Réserves		901 152	802 254
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		37 091	26
CP6	Résultat de l'exercice		98 440	146 556
Total capitaux propres		**(4)**	**1 169 511**	**1 081 664**
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			**9 068 927**	**9 011 329**

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2020
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Passifs éventuels				
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	767 961	767 594
HB02	Crédits documentaires	(5-2)	191 607	201 896
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3)	731 327	1 072 919
Total passifs éventuels			**1 690 895**	**2 042 409**
Engagements donnés		(5-4)		
HB04	Engagements de financement donnés		942 135	839 550
HB05	Engagements sur titres		7 708	7 950
Total engagements donnés			**949 843**	**847 500**
Engagements reçus				
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5)	-	419
HB07	Garanties reçues	(5-6)	3 870 844	3 900 341

État de Résultat consolidé
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	Du 1er Janv au 31 déc 2020	Du 1er Janv au 31 déc 2019
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	601 208	645 718
PR2	Commissions (en produits)	(6-2)	117 276	113 143
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	39 516	55 591
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	89 189	77 096
Total produits d'exploitation Bancaire			**847 189**	**891 548**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(445 722)	(490 646)
CH2	Commissions encourues		(6 439)	(7 769)
Total charges d'exploitation Bancaire			**(452 161)**	**(498 415)**
Produits nets Bancaires			**395 028**	**393 133**
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(99 083)	(84 892)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	(726)	6 495
PR7	Autres produits d'exploitation		766	376
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(117 859)	(111 886)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(42 476)	(39 821)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(7 514)	(7 545)
Résultat d'exploitation			**128 136**	**155 860**
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 206	8 110
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(2 671)	118
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(23 685)	(16 342)
Résultat des activités ordinaires			**110 986**	**147 746**
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(11 857)	(808)
Résultat net consolidé			**99 129**	**146 938**
	Part du résultat revenant aux minoritaires		689	382
Résultat net part du groupe			**98 440**	**146 556**
Résultat de base par action (en dinars)		**(6-12)**	**3,717**	**5,534**
Résultat dilué par action (en dinars)		**(6-12)**	**3,717**	**5,534**

État de Flux de Trésorerie consolidé
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Activités d'exploitation	**(7-1)**		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		748 185	800 238
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(445 789)	(492 716)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(93 893)	(10 165)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(421 403)	110 715
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		140 020	30 237
Titres de placement		61 645	48 428
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(156 827)	(125 889)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		58 452	(390)
Impôts sur les bénéfices		(18 505)	(19 952)
Flux de trésorerie net affectés des activités d'exploitation		**(128 115)**	**340 501**
Activités d'investissement	**(7-2)**		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 538	5 046
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(299 761)	152 637
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(29 159)	(30 738)
Flux de trésorerie net affectés des activités d'investissement		**(258 382)**	**126 945**
Activités de financement	**(7-3)**		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		140 000	-
Remboursement d'emprunts		(55 679)	(55 733)
Augmentation / diminution ressources spéciales		7 073	56 154
Dividendes versés		10 249	(18 719)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(256)	(148)
Flux de trésorerie net provonant aux activités de financement		**101 387**	**(18 446)**
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	609
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(4 896)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(285 110)	444 713
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		**(149 081)**	**(593 794)**
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	**(7-4)**	**(434 191)**	**(149 081)**

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :
- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2-DATE DE CLOTURE
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020. Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3-BASES DE MESURE
Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4-PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION
Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :
• La société mère : AMEN BANK
• Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
• Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1-L'intégration globale
Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.
Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2-La mise en équivalence
Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	47,10%	56,41%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,18%	0,18%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,11%	0,11%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Côte d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,17%	1,17%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.
En 2020, le Groupe AMEN BANK n'a enregistré aucune nouvelle entrée ou sortie de son périmètre.

6-METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION
6.1 Traitement des écarts de première consolidation
6.1.1 Le Goodwill
L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.
Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif. Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits. La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques
Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.
D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7-PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES
7.1 Homogénéisation des méthodes comptables
Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.
Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe
Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :
• Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
• Des commissions entre sociétés du groupe ;
• Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit de la société mère ;
• Des cessions internes ;
• Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
• Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
• Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère.

Note 1-3. Créances sur la clientèle
L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	**1 070 699**	**1 025 993**	**44 706**	**4%**
Comptes débiteurs à la clientèle	1 034 565	990 018	44 547	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	36 134	35 975	159	0%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**4 362 800**	**4 146 315**	**216 485**	**5%**
Autres concours à la clientèle en dinars	3 837 603	3 746 949	90 654	2%
Autres concours à la clientèle en devises	525 197	399 366	125 831	32%
Crédits sur ressources spéciales	**569 744**	**556 588**	**13 156**	**2%**
Créances sur ressources budgétaires	102 606	88 869	13 737	15%
Créances sur ressources extérieures	467 138	467 719	(581)	(0%)
Total	**6 003 243**	**5 728 896**	**274 347**	**5%**

Note 1-5-2. Titres mis en équivalence :
Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 189 984 mDT au 31.12.2020 contre un solde de 176 419 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
MLA	86 115	79 573
TUNISIE LEASING & FACTORING	51 379	47 061
AMEN SANTE	17 787	14 732
TLG Finance	7 983	12 050
HAYETT	9 545	8 706
EL IMRANE	2 499	3 019
TUNINVEST INNOVATION SICAR	246	228
EL KAWARIS	844	845
TUNISYS	774	768
AMEN ALLIANCE SICAV	1 051	995
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	15	14
SUNAGRI	126	117
AMEN PREMIERE	75	76
SICAV AMEN	68	66
COMAR COTE D'IVOIRE	8 389	5 787
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 088	2 382
Total	**189 984**	**176 419**

Note 1-6.Valeurs immobilisées
Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2020 un solde de 209 927 mDT contre un solde de 190 413 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**2 710**	**3 226**	**(516)**	**(16%)**
Immobilisations incorporelles	12 427	9 651	2 776	29%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(9 533)	(6 241)	(3 292)	53%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	**204 826**	**183 869**	**20 957**	**11%**
Immobilisations corporelles	287 049	260 341	26 708	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(82 223)	(76 472)	(5 751)	8%
Immobilisations encours	**2 391**	**3 318**	**(927)**	**(28%)**
Immobilisations encours	2 391	3 318	(927)	(28%)
Total	**209 927**	**190 413**	**19 514**	**10%**

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle
Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2020 un solde de 5 691 458 mDT contre un solde de 5 547 360 mDT au 31.12.2019 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts à vue	**1 870 673**	**1 598 400**	**272 273**	**17%**
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	**3 820 785**	**3 948 960**	**(128 175)**	**(3%)**
Epargne	1 879 072	1 559 075	319 997	21%
Dépôts à terme	1 838 378	2 270 349	(431 971)	(19%)
Dépôts à terme en dinars	1 656 493	1 973 621	(317 128)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	15 163	13 573	1 590	12%
Dépôts à terme en devises	165 948	281 798	(115 850)	(41%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	774	1 357	(583)	(43%)
Autres sommes dues à la clientèle	**103 335**	**119 536**	**(16 201)**	**(14%)**
Total	**5 691 458**	**5 547 360**	**144 098**	**3%**

Note 2-4.Emprunts et ressources spéciales
Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 966 072 mDT contre 874 676 mDT au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	309 304	224 981	84 323	37%
Ressources spéciales	656 768	649 695	7 073	1%
Total	**966 072**	**874 676**	**91 396**	**10%**

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	108	121
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	11	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 582	1 552
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	375	349
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	742	600
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	212	174
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	1	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	(25)	8
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	1	(1)
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 197	1 344
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	89	(148)
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	1	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	-
Total	**4 297**	**4 011**

Note 6-12. Résultat par action
Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 3,717 dinars contre 5,534 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Résultat net en mDT	98 440	146 556	(48 116)
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	**3,717**	**5,534**	**(1,817)**
Résultat dilué par action (en DT)	**3,717**	**5,534**	**(1,817)**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I.Rapport sur l'audit des états financiers

1.Opinion
En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 169 511 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **98 440 KDT**.
A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2.Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.
Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3.Paragraphes d'observation
1- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
2- La société mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.
Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de **15 092 KDT** (dont **4 651 KDT** de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui ne figure pas au niveau de l'actif de la banque de **3 717 KDT** soit un redressement net de **11 375 KDT**.
Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.
La société mère a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT en couverture du risque dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.
Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.
3- Nous attirons votre attention sur la note 8.4.2« Mesures relatives au déblocage et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle », qui décrit le traitement comptable adopté par la banque des reports des échéances décidés au niveau des dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
Amen Bank a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.
Les intérêts décomptés durant la période de report ont été capitalisés et sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré.
Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 ont été constatés en agios réservés.
Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4.Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.
Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle
Risque identifié
Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**66%**) et qui totalise, au 31 décembre 2020, **6 003 243 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.
Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».
Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :
• le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
• la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
• les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.
Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession
Risque identifié
Au 31 décembre 2020, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **389 036 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **24%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5.1 Portefeuille Titres d'investissement).
Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.
La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.
Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».
En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :
• La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
• La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
• L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
• L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
• La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits
Risque identifié
Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2020, à **601 208 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**71%**).
En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.
C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.
Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :
• Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
• Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
• Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
• Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
• Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
• Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
• Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5.Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire
La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.
Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6.Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés
Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7.Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
• Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
• Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II.Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 Mars 2021
Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI